

Séance du 25 Janvier 2002

L'an deux mil deux le vingt cinq Janvier à 16 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ 1er Adjoint ,M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint , M. André RIOU 3ème Adjoint , Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint , M. Pierre LE DILAVREC, ,M. Rémy LE MEUR M. Arsène INIZAN, Mme Louisette LE ROUX, M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, M. Michel LE ROY ,M. Romain QUERE ,M. Jacques TILLY , M. Tanguy MORVAN .

Absents : Mme Sylvie GEFFROY, M. Yvon FOLLOROU,

Procurations : Mme Sylvie GEFFROY à Mme Martine JAOUEN .M Yvon FOLLOROU à M. Jacques TILLY.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Janvier 2002

Date de Publication : 31 Janvier 2002

Secrétaire : M. Romain QUERE

<u>Objet</u> : Programme de réhabilitation des décharges
--

Dans le cadre de sa compétence « gestion et traitements des déchets », la Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix entend développer au niveau intercommunal des solutions d'élimination des déchets, fiables et adaptées. Parallèlement, elle se propose de coordonner les études préalables à la fermeture et la réhabilitation des décharges situées sur le territoire. Cette action s'inscrit dans le programme « réussissons la réhabilitation des décharges » lancé conjointement par l'ADEME et le Département du Finistère. Etant entendu que la fermeture des sites n'est possible que si : - les déchets qui y entraient sont redistribués vers d'autres filières d'élimination, - elle s'accompagne de mesures de réhabilitation visant à la mise en sécurité et à l'amélioration esthétique du site. Toutefois, certains sites pourraient être reconvertis en plate-forme de réception/broyage des déchets verts et/ou centre de stockage de matériaux inertes. Pour réaliser le programme des études préalables, la Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix envisage de se faire assister par un opérateur pour exercer les attributions suivantes : - coordination et suivi des études préalables à la réhabilitation des décharges, assistance au montage des dossiers de subventions.

Evaluation des coûts d'assistance : Décharge classée en « impact fort » avec études complémentaires: 12.000Frs H.T (1829,39 Euros)

Pour réaliser les études complémentaires, l'opérateur est chargé de recruter un Bureau d'Etudes spécialisé commun. Le montant de ces études est évalué entre 50 et 200.000 F H.T (7622,45 à 30489,80Euros)- par site et selon le niveau de l'impact sur l'environnement (nature des déchets déposés, volumes stockés, sensibilité du site ...). A ce stade, et afin de constituer la liste des décharges devant figurer au dossier de consultation pour le recrutement de l'opérateur, le Conseil Municipal est appelé à voter : par 15 pour et 3 abstentions, donne son accord pour

- inscrire au programme proposé la décharge de Guerlesquin
- demander l'estimation du coût des études complémentaires préalables à la mise en sécurité du site,
- engager les dépenses correspondantes à la mission d'assistance qui serviront au remboursement de celles engagées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix, selon la convention à intervenir dès que les montants définitifs seront connus.